

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1228

8 juin 2011

### SOMMAIRE

|  |       |   |       |
|--|-------|---|-------|
| Actavis Acquisition S.à r.l. ....        | 58908 | cominvest Klima Safe Kick 2/2014 .....      | 58898 |
| Airmon Lux 2 .....                       | 58907 | cominvest Rohstoffaktien Invest 2/2012 ..   | 58899 |
| Airmon Lux 3 .....                       | 58909 | Continental Holdings S.A. ....              | 58940 |
| AKT Holdings S. à r.l. ....              | 58908 | Continental SPF S.A. ....                   | 58940 |
| Alex Lu S.à r.l. ....                    | 58912 | Craven Properties S.à r.l. ....             | 58907 |
| Altaï S.à r.l. ....                      | 58915 | Darcies S.à r.l. ....                       | 58907 |
| Atmosphere Group (Lux) S.à r.l. ....     | 58909 | Durama Lux S.à r.l. ....                    | 58940 |
| Baby Station S.A. ....                   | 58918 | EPIISO Berlin Office Immobilien S.à r.l. .. | 58929 |
| BIL Re .....                             | 58908 | Fideos .....                                | 58915 |
| BIL Re .....                             | 58938 | Imlove S.A. ....                            | 58901 |
| BIP Investment Partners S.A. ....        | 58939 | Luxcash .....                               | 58910 |
| Bohman Investments S.A. ....             | 58929 | Luxnel S.à r.l. ....                        | 58918 |
| C&A Europe (Luxembourg) Scs .....        | 58939 | Peperflo Investment .....                   | 58916 |
| C & A Luxembourg .....                   | 58939 | ProudToBe Entrepreneur Association ...      | 58910 |
| CAM .....                                | 58899 | Real Flex International S.A. ....           | 58909 |
| Casa Reha Luxembourg S. à r.l. ....      | 58940 | RSM & RB Finance .....                      | 58898 |
| cominvest Green Energy Protect 3/2013    |       | RSM & RB Finance .....                      | 58899 |
| .....                                    | 58898 | SLIH Groupe .....                           | 58942 |
| cominvest Green Energy Protect 4/2013    |       | The Skullhead Luxembourg .....              | 58913 |
| .....                                    | 58898 | Triton III LuxCo A 17 S.à r.l. ....         | 58919 |
| cominvest Infrastruktur Safe Kick 3/2014 |       | ZM Luxembourg S.C.A. ....                   | 58899 |
| .....                                    | 58898 |   |       |
| cominvest Klima Safe Kick 1/2014 .....   | 58898 |   |       |

### **cominvest Green Energy Protect 4/2013, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement des cominvest Green Energy Protect 4/2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, im März 2011.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011039530/10.

(110044413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

---

### **cominvest Green Energy Protect 3/2013, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement des cominvest Green Energy Protect 3/2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, im März 2011.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011039531/10.

(110044414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

---

### **cominvest Infrastruktur Safe Kick 3/2014, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement des cominvest Infrastruktur Safe Kick 3/2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, im März 2011.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011039532/10.

(110044423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

---

### **cominvest Klima Safe Kick 2/2014, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement des cominvest Klima Safe Kick 2/2014 wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, im Januar 2011.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011039533/9.

(110044513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

---

### **cominvest Klima Safe Kick 1/2014, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement des cominvest Klima Safe Kick 1/2014 wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, im März 2011.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011039534/9.

(110044514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

---

### **RSM & RB Finance, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de RSM & RB Finance modifié au 02 mai 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, mai 2011

IPConcept Fund Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2011060802/11.

(110067605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

---

**cominvest Rohstoffaktien Invest 2/2012, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement des cominvest Rohstoffaktien Invest 2/2012 wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, im März 2011.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011039535/10.

(110044525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

---

**RSM & RB Finance, Fonds Commun de Placement.**

RECTIFICATIF

Un rectificatif du règlement de gestion du 3 mai 2011, déposé le 04/05/2011, N° L110067605 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 5 mai 2011.

IPConcept Fund Management S.A.

Référence de publication: 2011063600/11.

(110071628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

---

**CAM, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de CAM modifié au 29 avril 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, avril 2011

IPConcept Fund Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2011064222/11.

(110072020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**ZM Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.101.

RECTIFICATIF DU 31 MAI 2011

L'an deux mille onze, le tente et un mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg;

A COMPARU

Madame Laura GEHKOPF, employée, demeurant professionnellement à Senningerbeg, agissant en tant que mandataire verbale des actionnaires de la société en commandite par actions «ZM Luxembourg S.C.A.», ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152101 (ci-après désignée la Société), dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, est en cours.

Laquelle mandataire déclare et prie le notaire d'acter que:

Il résulte des vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans la rédaction de l'article 18 des statuts, lors de l'assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire instrumentant en date du 31 mars 2010, enregistrée à Luxembourg A.C., le 2 avril 2010, relation LAC/2010/14843, déposée le 30 mai 2011 au Registre de

Commerce et des Sociétés sous la référence L110083264, qui avait notamment décider de procéder à une refonte des statuts de la société.

Il convient de lire l'article 18 (Page 42 de l'acte) des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé et n'atteint plus ce seuil de dix pour cent (10%).

Aussi longtemps que des Actions Préférentielles seront en circulation, quelque soit leur classe, le solde des bénéfices nets, des primes d'émission et de tout autre montant exigible ne pourront être distribués aux actionnaires que selon la cascade de distribution suivante (la Cascade de Distribution):

1. Les Porteurs des Actions Préférentielles devront recevoir un dividende prioritaire, cumulatif annuel s'élevant à deux pourcent (2%) de la valeur nominale des Actions Préférentielles;

2. Après paiement de toutes les sommes courues au titre du paragraphe précédent, une portion du bénéfice net restant devra être payée aux Porteurs des Actions Ordinaires jusqu'à ce qu'ils aient reçu un montant égal au cumul de toutes les sommes courues au titre du paragraphe précédent multiplié par le ratio de la valeur nominale totale des Actions Ordinaires sur la valeur nominale totale des Actions Préférentielles;

3. Puis, jusqu'à ce que les prêteurs de second rang consentants aient été remboursés du montant égal au principal (excluant tout intérêt capitalisé) leur étant dû, en vertu du contrat de crédit de second rang, par Zodiac Marine & Pool SAS, une société par actions simplifiées de droit français, ayant son siège social au 1 Quai de Grenelle, F-75015 Paris, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 493 738 819, le bénéfice net sera alloué aux Porteurs des Actions Ordinaires pour 17,5% , aux Porteurs des Actions Préférentielles de Classe B pour 20% et aux Porteurs des Actions Préférentielles de Classe C pour 62,5% (après avoir pris en compte les montants reçus par les Porteurs des Actions Préférentielles de Classe C au titre du paragraphe 1 ci-dessus);

4. Puis, jusqu'à ce que les prêteurs mezzanine consentants aient été remboursés du montant égal au principal (excluant tout intérêt capitalisé après le 6 avril 2010) leur étant dû, en vertu du contrat de prêt mezzanine, par Zodiac Marine & Pool SAS, le bénéfice net restant sera alloué aux Porteurs des Actions Ordinaires pour 35% et aux Porteurs des Actions Préférentielles de Classe B pour 65% (après avoir pris en compte les montants reçus par les Porteurs des Actions Préférentielles de Classe B au titre des paragraphes 1 et 3 ci-dessus);

5. Puis, jusqu'à ce que les Porteurs des Actions Ordinaires aient reçu un montant total de trois cent vingt-six millions d'Euro (EUR 326.000.000,00,) les Porteurs des Actions Ordinaires recevront 100% des bénéfices nets (après avoir pris en compte les montants reçus par les Porteurs des Actions Ordinaires au titre des paragraphes 2, 3 et 4 ci-dessus);

6. Puis, jusqu'à ce que les prêteurs de second rang consentants et les prêteurs mezzanine consentants aient été remboursés d'un montant égal à la totalité des intérêts capitalisés après le 6 avril 2010 sur les dettes qui leur sont dues par Zodiac Marine & Pool SAS, les bénéfices net restants seront alloués aux Porteurs des Actions Ordinaires pour 74%, aux Porteurs des Actions Préférentielles de Classe C pour 8% et aux porteurs des Actions Préférentielles de Classe B pour 18%;

7. Puis, jusqu'à ce que les Porteurs d'Actions Ordinaires aient reçu un montant total de huit cent quinze millions d'Euro (EUR 815.000.000,00), les Porteurs des Actions Ordinaires recevront 100% des bénéfices nets (après avoir pris en compte les montants reçus par les Porteurs des Actions Ordinaires au titre des paragraphes 2 à 6 (inclus) ci-dessus);

8. Pour finir, 95% de tous les montants restants des profits nets devront être payés aux Porteurs des Actions Ordinaires, 3,5% devront être payés aux Porteurs des Actions Préférentielles de Classe B et 1,5% devront être payés aux Porteurs des Actions Préférentielles de Classe C.

Conformément à la Cascade de Distribution, tout profit net payable aux prêteurs de second rang consentants et aux prêteurs mezzanine consentants au titre des droits attachés aux Actions Préférentielles de Classe C et aux Actions Préférentielles de Classe B respectivement sera déterminé en vertu d'une modélisation financière approuvée par la Société et les Porteurs d'Actions Préférentielles après avoir pris en compte tous les montants ayant déjà été reçus par les prêteurs dans le cadre d'un remboursement du principal (incluant les intérêts capitalisés quand il y a lieu) qui leur était du au titre du contrat de dette mezzanine ou de dette de second rang par Zodiac Marine & Pool SAS.

Chacun des paragraphes 1. à 8. de cet article 18 constitue un «compartiment» indépendant. Aucun bénéfice ne pourra être distribué ou payé à un compartiment plus bas tant que tous les montants exigibles dus au compartiment supérieur n'ont pas été reçus par les personnes concernées, selon les montants déterminés par la modélisation financière mentionnée ci-dessus.

Aux fins de déterminer le principal des facilités de crédit mezzanine et de second rang (incluant les intérêts capitalisés) en conformité avec la Cascade de Distribution, le montant principal libellé en Dollar Américain devra être converti en Euro au taux de change prévu pour l'achat d'Euros avec des Dollars Américains fourni par le site Reuters à environ 11h00 (heure londonienne) au jour ouvrable suivant la date de réalisation de l'événement déclencheur d'une distribution.

En l'absence d'Actions Préférentielles, le bénéfice net de la Société sera distribué aux Porteurs d'Action Ordinaires.

Dans le cadre des paragraphes précédents, toute somme qui sera payée aux Porteurs d'Actions Ordinaires devra être divisée entre les Porteurs d'Actions Ordinaires de Classe A1 et les Porteurs d'Actions Ordinaires de Classe A2 comme décrit ci-dessous:

- (a) les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe A2 recevront des Dividendes A2;
- (b) les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe A1 recevront les montants restants le cas échéant.

Dans le cadre du précédent paragraphe, les Dividendes A2 seront calculés comme suit:

$$\text{Dividendes A2} = P(1+10,00\%)^{i/365} - \sum_{j=0}^{i-1} (d_j + r_j)(1+10,00\%)^{(i-j)/365} - (P - \sum_{j=0}^{i-1} r_j)$$

Où:

- P est égale à un Euro (EUR 1,00);
- i est le nombre de jours écoulés entre le 27 septembre 2007 et la date d'arrêté de comptes des états financiers utilisés pour calculer le dividende;
- pour tout jour j à partir du 27 septembre 2007 jusqu'à la date d'arrêté de comptes des états financiers utilisés pour calculer le dividende, j variant de 0 à (i-1), d<sub>j</sub> est le montant par Action Ordinaire de Classe A2 des sommes payées au jour j comme distribution, et r<sub>j</sub> est le montant par Action Ordinaire de Classe A2 des sommes payées au jour j en vertu de réduction de capital.

Tous dividendes intérimaires et tout autre type de distributions extraordinaires payées à partir des réserves distribuables (incluant la prime d'émission) ainsi que les profits de la Société devront être distribués en observant (i) les conditions légales et (ii) la Cascade de Distribution susmentionnée.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cent Euro (EUR 1.500,00).

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, statut et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Gehkopf, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1<sup>er</sup> juin 2011. Relation: LAC/2011/25455. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1<sup>ER</sup> JUIN 2011.

Référence de publication: 2011078051/109.

(110086440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

### Imlove S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 159.901.

#### STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg);

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "SAHU S.A.", établie et ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 74642, ici représentée par Monsieur Michel BOURKEL, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, Rue Dicks, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

#### Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège Social - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "IMLOVE S.A.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet social toute opération immobilière au sens le plus large, achat, vente, mise en location, leasing et administration de biens immobiliers, et toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers et de façon générale faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet.

## **Titre II. - Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille Euros), représenté par 620 (six cent vingt) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 50.(cinquante Euros).

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou internet étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, fax ou internet.

Pour ce qui concerne le calcul du quorum et de la majorité seront réputés présents à la réunion les membres qui participent à la réunion par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances et sans limite par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration par l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateur(s)délégué(s), et ce, au sens plus large.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors de son sein.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences d'un administrateur délégué à ce fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

#### **Titre V. - Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 30 du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

#### **Titre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale.

#### **Titre VIII. - Disposition générale**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunira en 2012.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été établis, la société " SAHU S.A.", précitée, a déclaré souscrire à six cent vingt (620) actions représentatives du capital social.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000.-(trente-et-un mille Euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

##### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à € 1.300,-.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant pré-qualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires à UN.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Fulvio TETTAMANTI, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

- Monsieur Michel BOURKEL, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks;

- Madame Marie-Aude SEBIRE, employée, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks;

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société GESTION & ADMINISTRATION S.A., ayant son siège social à Level 2, Nia Mall, Vaea Street, Apia, WS Samoa, company Number 29441.



4. Le siège de la société est fixé à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

5. Le mandat des administrateurs est fixé à 1 an et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2012;

6. Le mandat du commissaire est fixé à 1 an et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012;

7. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 10 des statuts.

La gestion journalière de la Société est déléguée à Monsieur Fulvio TETTAMANTI et à Monsieur Michel BOURKEL, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués et partant, pourront engager la société vis-à-vis des tiers, respectivement par leur signature individuelle.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte français fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

### **Suit la traduction anglaise / Follows the english translation**

In the year two thousand and eleven, on 29th day of March.

Before us Maitre Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur Alzette (Luxembourg);

There appeared:

The Luxembourg company named "SAHU S.A.", with its registered office in 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg Section B n° 74642,

here represented by Mister Michel BOURKEL, residing professionally in 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, acting in his capacity as Managing Director of the Company.

Such appearing party, acting in his capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which she declares to have established as follows:

### **Title I. - Name - Registered Office - Duration - Object**

**Art. 1.** A Company ("société anonyme") under the name of "IMLOVE S.A." is formed.

**Art. 2.** The registered office of the Company will be established at Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the Board of Directors which have all powers to adapt the present article before a notary public.

If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal.

Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the corporation which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

**Art. 3.** The company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The company's corporate object is any real estate transaction in the broadest sense, buying, selling, renting, leasing and management of real estates, as well all commercial, industrial or financial operations, as well transfer of real estates or securities and generally to take any action deemed helpful to the accomplishment and development of its purpose.

### **Title II. - Share capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros), represented by 620 (six hundred twenty) shares of a par value of EUR 50 (fifty Euros) each, fully paid in.

The shares can be issued at owner's choices, as single share of certificate representing several shares. The shares shall be nominal or bearer according to the shareholders.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.



### **Title III. - Management**

**Art. 6.** The company is administered by a Board of Directors of not less than three members, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years, by the General Meeting of shareholders and who can be dismissed at any time.

Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

**Art. 7.** Meetings of the Board of Directors are convened upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present article of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The Board of Directors may deliberate only if a majority of its members is present or represented, on the basis that it shall be permissible for a proxy to be conferred, in writing, by fax, by telegram or via the internet, by one director on another. In urgent matters, the director may cast their votes in writing, by telegram, by fax or via the internet.

For the purpose of calculation whether a quorum exists and/or whether a majority has been attained, there shall be deemed to be present at the meeting any members who participate therein by videoconference or by any other means of telecommunication enabling them to be identified. Those means must fulfill technical criteria guaranteeing proper and effective participation in the meeting of the Board of Directors the deliberations of which are continuously transmitted.

Any meeting held by such remote communication means shall be deemed to take place at the Company's registered office.

**Art. 9.** The Corporation will be bound in any circumstances by the jointly signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate part of its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors, without any limits.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** An litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

### **Title IV. - Supervision.**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number as well as the term of their office, which cannot exceed six years.

Retiring auditors are eligible for re-election.

### **Title V. - General Meetings**

**Art. 13.** The General Meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notice on the 30<sup>th</sup> of the month of June of each year at 2 p.m.

If this day is an official holiday, the Meeting will be postponed to the next full working day at the same hour.

### **Title VI. - Financial Year - Balance Sheet - Distribution of Profits**

**Art. 14.** The Company's financial year runs from the first of January to the 31<sup>st</sup> of December of every year.

**Art. 15.** After deduction of any or all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profit of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting.

### **Title VIII. - General Disposition**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

*Transitional Dispositions*

- 1) The first business year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on the 31<sup>st</sup> of December 2011.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2012.

*Subscription and Payment*

The statutes of the company having been established, the company "SAHU S.A." pre-named, declares subscribe at six hundred twenty (620) shares representing the whole share capital.

All these shares are fully paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) from now on are at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary by a bank certificate.

*Statement - Evaluation - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at € 1,300.-.

*Extraordinary General Meeting*

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, has proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and after it has stated that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at THREE and that of the auditors at ONE.
2. The following have been appointed as directors:
  - Mr. Fulvio TETTAMANTI, director, residing professionally at L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
  - Mr. Michel BOURKEL, director, residing professionally at L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
  - Mrs. Marie-Aude SEBIRE, employee, residing professionally at L-L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
3. GESTION & ADMINISTRATION S.A., with its registered office at Level 2, Nia Mall, Vaea Street, Apia, WS Samoa, Company Number 29441 has been appointed as statutory auditor.
4. The registered office of the Company will be established at L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
5. The term of office of the directors shall be for 1 year ending with the general annual meeting to be held in 2012.
6. The term of office of the statutory auditor shall be for 1 year ending with the general annual meeting to be held in 2012.
7. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 10 of the bylaws.

Mr Fulvio TETTAMANTI and Mr Michel BOURKEL, are appointed as Managing Directors and they will bind the Company, toward third parties, by their sole and individual signature.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the person appearing, which is known by the notary by its surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: M.Bourkel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mars 2011. Relation: EAC/2011/4241. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044688/270.

(110051064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

**Craven Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.797.

—  
EXTRAIT

Il résulte de 3 contrats de cession de parts sociales signés en date du 24 mars 2011, avec effet à ce jour, que:

- la société Airedale Holdings S.à.r.l. une société de droit Luxembourgeois ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, Luxembourg, a cédé 190 parts sociales privilégiées qu'elle détenait dans la société Craven Properties S.à. r.l. à la société Achadas Worldwide Inc, ayant son siège social à OMC Chambers P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

- la société Holdarion S.à.r.l. une société de droit Luxembourgeois ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, Luxembourg, a cédé 758 parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans la société Craven Properties S.à. r.l. à la société Achadas Worldwide Inc, ayant son siège social à OMC Chambers P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

- la société Prespa Holdings Limited, une société ayant son siège social à Second Floor Elisabeth House Les Ruettes Brayes St Peter Port GY1 1EW Guernsey, Guernesey, a cédé 42 parts sociales ordinaires et 10 parts sociales privilégiées qu'elle détenait dans la société Craven Properties S.à. r.l. à la société Achadas Worldwide Inc, ayant son siège social à OMC Chambers P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

La société Achadas Worlwide Inc. devient alors l'associé unique de la société Craven Properties S.à r.l. en détenant 800 parts sociales ordinaires et 200 parts sociales privilégiées.

Par ailleurs, la Société informe que suite à une assemblée générale ordinaire en date du 09/02/2011, la société Holdarion S.à r.l. a changé de siège social du L – 2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert à L – 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faiencerie.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2011044612/29.

(110050685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

---

**Darcies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.143.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination de la personne suivante en tant que représentant permanent de son gérant unique:

- Monsieur Peter VAN OPSTAL, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Konzern S.à.r.l., dont le siège social est désormais au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Lux Konzern S.à.r.l.

Représentée par Peter VAN OPSTAL

Référence de publication: 2011044615/16.

(110050832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

---

**Airmon Lux 2, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.664.

—  
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 29 mars 2011, l'actionnaire unique a pris la décision de nommer Anita Lyse, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044530/13.

(110051282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

---

**Actavis Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 152.939.

—  
EXTRAIT

L'associé de la Société, Argon Hold S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152938, a changé sa dénomination sociale en Actavis Hold S.à r.l. et a transféré son siège au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Monsieur Henri Vanni a démissionné en tant que gérant de catégorie A avec effet au 29 mars 2011.

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 28 janvier 2011 ainsi que des annexes à ces résolutions que

- M. Birgir Mar Ragnarsson, né le 2 mai 1974 à Reykjavik, Islande, résidant à 6, Alvanley Gardens, Londres, NW6 IJD, Royaume-Uni, a été qualifié en tant que gérant Nitrogen de la Société avec effet au 28 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.

- M. Nicholas Lowcock, né le 22 décembre 1963 à Bexley Heath, Royaume-Uni, résidant à 43 Arthur Road, Londres SW19 7DN, Royaume-Uni, a été qualifié en tant que gérant de Catégorie B de la Société avec effet au 28 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Actavis Acquisition S.à r.l.*

Référence de publication: 2011044526/24.

(110051246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

---

**BIL Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.937.

—  
*Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale du 25 mars 2011*

- L'Assemblée reconduit les mandats d'administrateurs de Monsieur Pierre Malevez, Monsieur Nicolas Picard et Monsieur Carlo Pütz pour une période de un an qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011.

- L'Assemblée reconduit le mandat de DELOITTE en tant que Réviseur Externe de la société pour une période de 3 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 2014 qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011044571/17.

(110051303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

---

**AKT Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 138.175.

—  
Il résulte du transfert des parts sociales en date du 31 Mars 2011 que:

- Niila Rajala, ayant pour adresse Ohrakaskensyrjä 2C 02340 Espoo Finlande, a transféré 27970 parts sociales ordinaires et 33201 parts sociales préférentielles de classe A à la société AKT Investments S.à r.l., ayant pour adresse, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011044542/15.

(110051269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

---

**Airmon Lux 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 122.622.

---

Par résolutions prises en date du 25 mars 2011, l'associé unique a pris la décision de nommer Anita Lyse, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044532/13.

(110051280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

---

**Atmosphere Group (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.666.

---

Par résolutions prises en date du 25 mars 2011, l'associé unique a pris la décision de nommer Anita Lyse, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Référence de publication: 2011044538/13.

(110051279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

---

**Real Flex International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.125.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 mars 2011.*

*Résolutions:*

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas renommer Mr Stefano De Meo, employé au 19-21, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, administrateur et président et décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- Monsieur Grégorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, président
- Monsieur Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur
- Monsieur Benoît DESSY, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

I.C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L - 2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2011044794/28.

(110050669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

---

**Luxcash, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 33.614.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite société tenue à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2011, LAC/2011/15368 l'ordre du jour suivant:

1. Echéance des mandats des membres actuels du conseil d'administration
2. Nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2012:
  - M. Jean-Claude FINCK, président
  - M. Gilbert ERNST, vice-président
  - M. Michel BIREL, administrateur
  - M. John BOUR, administrateur
  - M. Ernest CRAVATTE, administrateur
  - Mme Doris ENGEL, administrateur
  - M. Aly KOHLL, administrateur
  - M. Guy ROSSELJONG, administrateur
  - Mme Ingrid STEVENS, administrateur
  - Mme Françoise THOMA, administrateur
  - M. Patrick VAN ACKER, administrateur, résidant au 62, route d'Arlon, L-8008 Strassen
  - M. Paul WARINGO, administrateur
3. Echéance du mandat du Réviseur d'Entreprises
4. Nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG avec siège sociale au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2012.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011056849/31.

(110063673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

---

**ProudToBe Entrepreneur Association, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 90, rue de Muehlenbach.

R.C.S. Luxembourg F 8.681.

—  
STATUTS

*Les membres fondateurs:*

Marion GUTH, en qualité de Présidente

90 rue de Muehlenbach

L-2168 Luxembourg

Employé

Nationalité française

Stéphane BLIES, en qualité de Secrétaire Général

5 avenue du Docteur Marcel Krieg

F-67140 Barr

Chef d'entreprise

Nationalité française

Nicolas BLIES, en qualité de Trésorier  
2 rue des roses  
F-67100 Strasbourg  
Compositeur de musique  
Nationalité française

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

### I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de ProudToBe Entrepreneur Association A.s.b.l.

**Art. 2.** L'association a pour objet la promotion de l'entrepreneur funky.

L'association va promouvoir ce nouveau type d'entrepreneur, via, notamment, des colloques, des séminaires et réunions d'informations en collaboration avec des chefs d'entreprise locaux et internationaux, des soirées de rencontres et la production de vidéos dédiées au monde de l'entrepreneuriat.

**Art. 3.** L'association a son siège social à Luxembourg.

Funky Entrepreneurs Family

c/o Melle GUTH Marion, 90 rue de Muehlenbach L-2168 Luxembourg

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

### II. Exercice social

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

### III. Membres

**Art. 6.** Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de trois.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 3 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 9.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible.

L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

### IV. Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.



## V. Administration

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 6 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

## IV. Contributions et Cotisations

**Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Seuls les membres qualifiés de membres d'honneur ne sont pas tenus de payer la cotisation annuelle.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 17.** La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

## VII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

## IX. Dissolution et Liquidation

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

## X. Dispositions finales

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2011044018/106.

(110048310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

### Alex Lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 7, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 80.880.

L'affectation du résultat (complémentaire au dépôt du bilan déposé le 09/11/2010 n° L100170003) a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011044543/10.

(110050894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

---

**The Skullhead Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.993.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of March.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "THE SKULLHEAD LUXEMBOURG", a private limited liability company, established in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by deed of notary Joëlle BADEN, residing in Luxembourg, on 29 October 2008, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 2962 of 29 November 2008, modified by deed of the undersigned notary on 28 May 2010, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1421 of 10 July 2010, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 142,993.

The meeting was opened with Mr Tony ELICHA, companies' director, residing in B-1000 Bruxelles, Boulevard de Waterloo 36, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Isabelle SCHUL, private employee, with professional address in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elected as scrutineer Mr Emmanuel STERN, companies' director, residing in F-92200 Neuilly-sur-Seine, 64, boulevard d'Inkermann.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the present meeting has been convoked by recommended letter containing the agenda, on 14 March 2011.

That copy of the letter and the receipt of the post office will remain annexed to the present deed to be submitted with it to the registration authorities.

II.- That it results from the attendance list, that of the five hundred (500) shares representing the share capital, five hundred (500) shares are present or represented at this general meeting.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

1. Modification of the accounting year of the Company which shall begin on the first of September of each year and end on the thirty-first of August of each year. As transitory measure, the 2011 accounting year, which started on the 1<sup>st</sup> of January 2011 will exceptionally terminate on the 31<sup>st</sup> of August 2011.

2. Subsequent amendment of article 14.1 of the articles of incorporation as follows:

"The accounting year of the Company shall begin on the first of September of each year and end on the thirty-first of August of each year."

3. Miscellaneous.

IV.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to the present deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

*First resolution:*

The general meeting decides to modify the accounting year of the Company which shall begin on the first of September of each year and end on the thirty-first of August of each year. As transitory measure, the 2011 accounting year, which started on the 1<sup>st</sup> of January 2011 will exceptionally terminate on the 31<sup>st</sup> of August 2011.

*Second resolution:*

The general meeting decides to amend article 14.1 of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

" **14.1.** The accounting year of the Company shall begin on the first of September of each year and end on the thirty-first of August of each year."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairwoman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

**Follows the french translation:**

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "THE SKULL-HEAD LUXEMBOURG", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Joëlle BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2962 du 29 novembre 2008, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 mai 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1421 du 10 juillet 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 142.993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Tony ELICHA, administrateur de sociétés, demeurant à B-1000 Bruxelles, boulevard de Waterloo 36,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle SCHUL, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel STERN, administrateur de sociétés, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 64, boulevard d'Inkermann.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale a été convoquée par lettre recommandée contenant l'ordre du jour, datée du 14 mars 2011,

Que copie de la lettre et du récépissé de la poste resteront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence, que sur les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, cinq cents (500) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Modification de l'exercice social de la Société qui commencera le premier septembre de chaque année et se terminera le trente-et-un août de chaque année. A titre de disposition transitoire, l'exercice social en cours ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2011 se terminera exceptionnellement le 31 août 2011.

2. Modification subséquente de l'article 14.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'exercice social commence le premier septembre de chaque année et se termine le trente et un août de chaque année.»

3. Divers

IV.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social de la Société qui débutera dorénavant le premier septembre de chaque année et se terminera le trente-et-un août de l'année suivante. A titre de disposition transitoire, l'exercice social en cours ayant débuté le premier janvier 2011 se terminera exceptionnellement le trente-et-un août 2011.

*Seconde résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14.1 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **14.1.** L'exercice social commence le premier septembre de chaque année et se termine le trente-et-un août de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française; sur demande desdits comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: T. Elicha, I. Schul; E. Stern, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mars 2011. Relation: LAC / 2011 / 13675. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043955/118.

(110049465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

**Altaï S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.138.

Il résulte d'une cession de parts en date du 15.03.2011 que le capital de la société se répartit dorénavant comme suit:

- DAYTONA M.R.A. S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

No RCSL: B 157566: ..... 100 parts

TOTAL: ..... 100 parts

Il résulte d'une lettre de démission et d'un protocole d'accord en date du 15.03.2011 que:

- Monsieur Bernard BENSÂÏD, dirigeant de sociétés, né le 20.01.1961 à Casablanca (Maroc) et demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg a démissionné de son poste de gérant avec effet au 15.03.2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.03.2011.

GT Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011044545/18.

(110050909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

**Fideos, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 114.678.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale prises en date du 22 février 2011 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur de la société:

- Madame Carmen-Sanda ionescu, née le 26 mars 1974 à Bucarest (Roumanie), et demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Frédéric Salvatore, né le 3 septembre 1973 à Charleroi (Belgique) et demeurant professionnellement au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Conseil d'administration se compose, depuis le 22 février 2011, comme suit:

- Monsieur Fatah Boudjelida,

- Monsieur Alan Dundon,

- Monsieur Frédéric Salvatore.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mars 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

Signature

Référence de publication: 2011044640/26.

(110050917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

**Peperflo Investment, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 159.774.

—  
STATUTS

L'an deux mil onze, le dix février

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Pierre-François LEPAGE, né le 7 octobre 1958 à Montréal (Canada), avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités,

représenté par Bertrand PARTY, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen en vertu d'une procuration sous seing privé dressée le 21 janvier 2011.

Laquelle procuration après avoir été signée «NE VARIETUR» par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PEPERFLO INVESTMENT» Sàrl.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de droits intellectuels y rattachés.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (EUR 12.500), divisé en DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro chacune et réparties comme suit:

|   |                      |
|---|----------------------|
| Monsieur Pierre-François LEPAGE . . . . . | 12500 parts sociales |
| Total . . . . .                           | 12500 parts sociales |

Le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (EUR 12.500) a été intégralement libéré par un apport en nature d'une créance, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession, les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayant-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer

de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale.

Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### Disposition générale

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.100.-EUR.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-8308 Mamer/Capellen, 75 Parc d'activités.

2.- Le nombre de gérant est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant, pour une durée indéterminée:

- La société «SEREN» Sàrl avec siège social au 75, parc d'activités L-8308 Capellen, enregistrée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 110.588, représentée par Monsieur Benoit DE BIEN, né le 29 janvier 1935 à Etterbeek (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 75, parc d'activités L-8308 Capellen.

Le gérant unique a sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi. Il pourra déléguer ses pouvoirs pour des missions spécifiques à un ou plusieurs administrateurs ad hoc.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Party, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 11 février 2011 - WIL/2011/118 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 18 février 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011044105/116.

(110048716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

**Baby Station S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 115.262.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2011*

1) L'assemblée décide de révoquer de leur poste d'administrateurs Monsieur Emmanuel Bourdonneau et Monsieur Christophe Galostian, avec effet immédiat.

Monsieur Robin Girard est désormais administrateur unique.

2) L'assemblée prend note du transfert du siège social de la société au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011044565/14.

(110051300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

**Luxnel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9999 Weiswampach, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 133.927.

—  
L'an deux mille onze, le vingt-trois mars.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

a comparu:

Monsieur Charles NELLES, administrateur délégué, né à Malmedy(B), le 13 février 1962, demeurant à B-4960 Malmedy (B) 2, rue Au Dessus des Trous;

seul associé de la société à responsabilité limitée «LUXNEL S.à r.l.» (2007 2459 459) avec siège social à L- 9991 Weiswampach, Am Hock 2., RCS B133927;

constituée suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück, en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, No 2983 du 22 décembre 2007 page 143.144.

L'associé unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris la résolution suivante:

*Seule et Unique résolution*

Le siège social de la société est transféré de L-9991 Weiswampach, Am Hock 2 à L-9999 Wemperhardt, Op der Haart 4 et le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Al. 1.** Le siège social de la société est établi à Wemperhardt.». L'adresse de la société est L-9999 Wemperhardt, Op der Haart 4.

Tous les frais et honoraires du présent acte incombent à la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Charles Nelles, Martine Weinandy.



Enregistré à Clervaux, le 24 mars 2011. Relation: CLE/2011/277. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre aux firmes.

Clervaux, le 25 mars 2011.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2011047611/32.

(110050736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

### **Triton III LuxCo A 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.684.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of the month of March.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

- TFF III Limited, a company governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA and registered under number 101339, acting as general partner of Triton Fund III F&F L.P., a company governed by the laws of Jersey, with registered office at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA and registered under number 1079 ("Triton Fund III F&F L.P."),

represented by M<sup>e</sup> Michael JONAS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 March 2011; and

- Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.07, and having its registered office at 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.926 ("TML3"),

represented by M<sup>e</sup> Michael JONAS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 March 2011.

The above-mentioned proxies, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as above-mentioned, requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

#### **Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is established by the shareholders a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of two (2) shareholders. At no time the number of the shareholders may exceed forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Triton III LuxCo A 17 S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in the Grand Duchy of Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules provided by law.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Subscribed capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by six hundred and twenty-five thousand (625,000) class A shares (the "Class A Shares") and six hundred and twenty-five thousand (625,000) class B shares (the "Class B Shares"), altogether referred to as the "shares". Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

Any share premium paid in respect of any Class A Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class A Share Premium Account") of the Company and any share premium paid in respect of any Class B Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class B Share Premium Account") of the Company.

The Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new Class A Shares and Class B Shares, respectively, subject to the provisions of the Articles of Incorporation. Moreover, the amount of Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be used to provide for the payment of Class A Shares and Class B Shares, respectively, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Class A and Class B shareholders, respectively, or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company as defined by the present Articles of Incorporation and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed among them or not.

All shares may only be transferred among shareholders as well as to non-shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may repurchase its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 7. Increase and Reduction of capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by article 19 of these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders, as the case may be, does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

**Art. 9. Board of Managers.** The Company will be managed and administered by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least two members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and the period of their mandate. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be. Each Manager may as well resign. The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, decide upon the compensation of each Manager.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide to appoint one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s).

**Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman or by any other Manager.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s) (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by e-mail. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by e-mail of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy. Any member of the Board of Managers may represent one or several other members of the Board of Managers.

Subject to the following, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. If Class A and Class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office comprising at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A conference telephone call during which a quorum of the Managers as above-mentioned participates in the call shall be valid as meeting of the board provided written minutes reflecting the decisions adopted during such telephone conference call signed by all the Managers attending such telephone conference call are made.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

**Art. 12. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the Board of Managers.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents, chosen by it.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 15. Representation of the Company.** Subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

However if the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, has appointed one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not to be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their

successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Chapter IV. Meeting of shareholders

**Art. 17. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a case.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 18. Powers of the meeting of shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or by the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 19. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, or, by virtue of these Articles of Incorporation, as the case may be, will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

#### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 20. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first day of April of each year and ends on the last day of March of the following year.

**Art. 21. Adoption of annual accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed. The Board of Managers draws up the annual accounts, in accordance with the law.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these annual accounts at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 22. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a payment of a dividend, such dividends will be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s)

or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 17 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned to the holders of the Class A Shares and the holders of the Class B Shares in proportion to their aggregate contributions to the Company to subscribe for the shares held by them (including any share premium paid).

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 24. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription - Payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up,

- Triton Fund III F&F L.P., represented as described above, subscribed for six hundred and twenty-five thousand (625,000) Class A Shares.
- TML3, represented as described above, subscribed for six hundred and twenty-five thousand (625,000) Class B Shares.
- All these new shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

### *Transitory measure*

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and end on 31 March 2012.

### *Resolutions of the shareholders' meeting*

#### *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 43, avenue John F. Kennedy (3<sup>rd</sup> floor), L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Second Resolution*

The shareholders resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a unlimited period of time:

- (i) Mr Lars Frankfelt, company director, born on 20 July 1956 in Stockholm (Sweden), with professional address at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA, Channel Islands, as Class A Manager; and
- (ii) Ms Charlmaine Vella, chartered accountant, born on 26 December 1969 in Rabat (Malta), with professional address at 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey, JE2 3QA, Channel Islands, as Class B Manager.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt et un mars.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).



Ont comparu:

- TFF III Limited, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA et enregistrée sous le numéro 101339, agissant comme associé gérant (general partner) de Triton Fund III F&F L.P., une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA et enregistrée sous le numéro 1079 ("Triton Fund III F&F L.P."),

représentée par Me Michael JONAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2011; et

- Triton Masterluxco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour capital social EUR 12.500,07, ayant son siège social au 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.926 ("TML3"),

représentée par Me Michael JONAS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2011.

Lesquelles procurations, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement deux (2) associés. En aucun cas les associés ne peuvent dépasser quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination sociale "Triton III LuxCo A 17 S.à r.l."

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations et la détention de participations dans toutes entreprises du Grand-Duché de Luxembourg ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés dans quelque forme que ce soit.

Elle peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

Elle peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

### Chapitre II. Capital, Actions

**Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), ensemble les "parts sociales". Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

Toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie A doit être affectée à un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A") de la Société et toute prime

d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Catégorie B doit être affectée à un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B") de la Société.

Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être incorporés dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et de nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie A et le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales de Catégorie B peuvent être utilisés pour effectuer le remboursement de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B, respectivement, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales Catégorie A et aux associés détenant des Parts Sociales de Catégorie B ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire le droit à une fraction des bénéfices de la Société et dans tout l'actif social tel que défini par aux présents statuts ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société ainsi qu'aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Toute cession de parts sociales entre associés ou à des non-associés requiert l'approbation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique, ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 19 de ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou, selon le cas, de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Conseil de Gérance.** La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") composé de deux membres au moins, associés ou non (ci-après les "Gérants").

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas. Chaque Gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décidera de la rémunération de chaque Gérant.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, pourra nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

**Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (ci-après le "Président"). Il peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et de ceux des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président ou par tout Gérant.

Le Président, s'il y en a un, préside toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis par écrit, par télécopieur ou par e-mail de toute réunion du Conseil de Gérance est donné à tous les Gérants au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indique le lieu, la date et l'heure de la réunion et contient l'ordre du jour et la nature des affaires sur lesquels il convient de discuter. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par e-mail de chaque Gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.



Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Sous réserve de ce qui suit, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée, un tel quorum comprenant au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Une conférence téléphonique à laquelle participe le quorum de Gérants prévu ci-avant constitue une réunion du Conseil de Gérance valable sous condition qu'un procès-verbal reprenant les décisions prises lors de la conférence par téléphone signé par tous les Gérants participant à cette conférence par téléphone soit dressé.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance sont signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations restent annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, sont signés par le président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou, selon le cas, aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes n'est affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions d'administrateur, de gérant, d'associé, de fondé de pouvoirs ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou entre autrement en relations d'affaires, n'est pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés, selon le cas, au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 15. Représentation de la Société.** Sous réserve de ce qui suit, vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, a nommé un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et elle doit obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, sont nommés par l'associé unique ou par les associés, selon le cas, qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recom-

mandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi, sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indique la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contient l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par e-mail un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produisent des circonstances de force majeure qui sont appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve des autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 19. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les Statuts ou dont l'adoption est soumise par les Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, est prise par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la loi ou des Statuts, toutes les autres décisions sont prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un membre du Conseil de Gérance.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

**Art. 21. Approbation des comptes annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets selon les conditions suivantes. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

S'il est distribué comme dividendes, ces dividendes seront répartis entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B en proportion avec leur contribution totale à la Société pour souscrire aux parts sociales qu'ils détiennent (y compris les primes d'émission payées).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées),

le produit net de la liquidation sera reparti entre les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B en proportion de leur participation totale à la Société pour souscrire aux actions qu'ils détiennent (comprenant toute prime d'émission payée).

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés,

- Triton Fund III F&F L.P., représentée tel que mentionné ci-dessus, a souscrit à six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie A;

- TML3, représentée tel que mentionné ci-dessus, a souscrit à six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales de Catégorie B;

- Toutes ces nouvelles actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 mars 2012.

### *Assemblée générale extraordinaire*

#### *Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 43, avenue John F. Kennedy (3<sup>ème</sup> étage), L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

(i) Monsieur Lars Frankfelt, directeur de sociétés, né le 20 juillet 1956 à Stockholm (Suède), ayant son adresse professionnelle au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey, JE3 3QA, Îles Anglo-Normandes, comme Gérant de Catégorie A; et

(ii) Madame Charlmaine Vella, expert-comptable, née le 26 décembre 1969 à Rabat (Malte), ayant son adresse professionnelle au 29 Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey, JE2 3QA, îles Anglo-Normandes, comme Gérant de Catégorie B.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Jonas, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 mars 2011. Relation: RED/2011/623. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011042139/534.

(110046974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

**Bohman Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 66.491.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 septembre 2010*

Les actionnaires de la société BOHMAN INVESTMENT S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 14 septembre 2010, ont décidé à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

L'Assemblée constatant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

- Monsieur Axel Bohman, employé privé, demeurant professionnellement à S-10252 Stockholm 3, Norra Hamnvägen (président du conseil d'administration)

sont arrivés à échéance, décide de les renouveler pour une durée de six ans c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016

De même, l'assemblée générale constatant que le mandat de:

- LUX AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

est arrivé à échéance, décide de le renouveler dans sa fonction pour une durée de six ans c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011044575/25.

(110050698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

**EPISO Berlin Office Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.710.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of March.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at 74, avenue Victor Hugo L-1750 Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

EPISO Berlin Office S.à r.l, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, not yet registred with the Luxembourg trade register, here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", whose professional address is 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on March 11, 2011.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "EPISO Berlin Office Immobilien S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military deve-

lopments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) represented by 12,500.- (twelve thousand and five hundred) shares in registered form, having a nominal value of of EUR 1.- (one euro) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares to third parties owing to death must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Board of managers.**

8.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).

##### **8.2. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

##### **8.3. Procedure**

(i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Convening notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate convening notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

##### **8.4. Representation**

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

#### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.**

##### **11.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

##### **11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures**

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.



(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General

Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.



## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

### *Subscription and Payment*

EPISO Berlin Office S.à r.l, represented as stated above, subscribes to 12,500.- (twelve thousand and five hundred) shares in registered form, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros),

The amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

*Is appointed as A Manager:*

- Mr Yves BARTHELS, born on October 10, 1973 in Luxembourg, residing professionally at 16, Avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

*Are appointed as B Managers:*

- Mr Jean-Philippe FIORUCCI, born on June 8, 1972 in Villerupt (France), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr. Bruno BAGNOULS, born on May 9, 1971 in Nancy (France), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

EPISO Berlin Office S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe à 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, non encore inscrite au registre de commerce de Luxembourg, représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à 74, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 mars 2011,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "EPISO Berlin Office Immobilien S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500,- (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) formé d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et au moins deux gérants de catégorie B (les Gérants B) (Le Gérant A et les Gérants B sont ci-après désignés en tant que Gérants).

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

#### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

##### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

### Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

EPISO Berlin Office S.à r.l, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune par un apport en numéraire de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

Le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

*Est nommé Gérant A:*

- M. Yves BARTHELIS, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Luxembourg;

*Sont nommés Gérants B:*

- M. Jean-Philippe FIORUCCI, né le 8 juin 1972 à Villerupt (France), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- M. Bruno BAGNOULS, né le 9 mai 1971 à Nancy (France), demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mars 2011. Relation: LAC/2011/12762. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011041923/500.

(110047198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

---

### **BIL Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.937.

### *Extrait du Procès verbal du Conseil d'administration du 7 mars 2011*

Suite à la fusion par absorption de la société EURCO par la société Risk & Reinsurance Solutions SA en abrégé 2RS intervenue en date du 31 décembre 2010, le Conseil prend acte du fait que le nouveau Directeur délégué à la gestion journalière de la société est avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 la société Risk & Reinsurance Solutions SA en abrégé 2RS, domiciliée au 23 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011044572/15.

(110051303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

---

**BIP Investment Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.

R.C.S. Luxembourg B 75.324.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 15 mars 2011*

...

7. Désignation du réviseur externe pour l'exercice 2011

Le Président présente la proposition du Conseil d'Administration de renouveler pour un an le mandat de révision confié à la société Ernst & Young S.A., et donne lecture de la cinquième résolution:

«Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance au terme de la présente assemblée, sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2011, le mandat de réviseur d'entreprises de la société Ernst & Young S.A. établie et ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.»

...

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Pour extrait conforme

Alain Georges

Président

Référence de publication: 2011044574/21.

(110050249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

---

**C & A Luxembourg, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 2, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 16.762.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts de commandités de la Société en date du 1<sup>er</sup> mars 2011, approuvé par l'Assemblée Générale des associés du 1<sup>er</sup> mars 2011 que:

- Monsieur Martijn N.N. Brenninkmeijer a cédé ses 1,002 parts sociales à Stichting C&A Continuïteit et n'est par conséquent plus associé commandité;
- Monsieur André TH.P.M. Brenninkmeijer a cédé ses 1,000 parts sociales à Aztec S.A. et n'est par conséquent plus associé commandité;
- Stichting C&A Continuïteit et Aztec S.A. sont devenues associées commanditées de la Société pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2011044577/18.

(110051231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

---

**C&A Europe (Luxembourg) Scs, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 94.348.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts de commandités de la Société en date du 1<sup>er</sup> mars 2011, approuvé par l'Assemblée Générale des associés du 1<sup>er</sup> mars 2011 que:

- Monsieur Bart F, Brenninkmeijer a cédé ses 100 parts sociales à Stichting C&A Continuïteit et n'est par conséquent plus associé commandité ni gérant;
- Monsieur Martijn N.N. Brenninkmeijer a cédé ses 100 parts sociales à Stichting C&A Continuïteit et n'est par conséquent plus associé commandité ni gérant;



- Stichting C&A Continuïteit est devenue associée commanditée et gérante de la Société pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Gérants

Référence de publication: 2011044582/18.

(110051234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

---

**Casa Reha Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.100,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 129.797.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 1<sup>er</sup> mars 2011 les décisions suivantes:

- Accepter la démission de M. Eric Oellerer en tant que gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2011;
- Nommer M. François Champon, né le 9 novembre 1981 à Arlon, Belgique, ayant pour adresse professionnelle 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B et directeur Hg de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2011 et ce pour une durée indéterminée;
- Reconnaître que le conseil de gérance est dès lors constitué de:
  - \* M. Philipp Schwalber, gérant de catégorie A;
  - \* M. Lindsay Dibden, gérant de catégorie A;
  - \* M. Manfred Wiehl, président et gérant de catégorie A;
  - \* M. Dirk Van de Maat, gérant de catégorie A;
  - \* M. Humayun Kabir, gérant de catégorie A,
  - \* M. François Champon, gérant de catégorie B et directeur Hg;
  - \* M. Yves Chéret, gérant de catégorie B; et
  - \* Mme Nadia Dzwinski, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg le 29 mars 2011.

Référence de publication: 2011044583/25.

(110050031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

---

**Continental Holdings S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Continental SPF S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 18.197.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044610/11.

(110050806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

---

**Durama Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 105.002.

In the year two thousand eleven, on the twenty-second day of the month March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Luxembourg société à responsabilité limitée, "Durama Lux S.à r.l." (the Company), having its registered office at 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg. Pursuant to a notarial deed recorded by the notary Andre Schwachtgen and published in the Memorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 267 dated 24<sup>th</sup> March 2005 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.105.002.

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the notary Andre SCHWACHTGEN, on 24 February 2005, number 226, published in the Memorial on 1 July 2005, number 639.

I) The sole shareholder, EURAMA S.à r.l. with its registered office at 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg is represented at the meeting by Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

II) All one hundred and twenty five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100,-) each, representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,-), are duly represented at the meeting.

The shareholder represented declare that he have had Due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the meeting. The meeting decides to waive the convening notices.

III) The meeting is validity constituted and may deliberate on the items of the agenda.

IV) The agenda of the meeting is as follows:

1. the decision to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. the decision to appoint Mr. Bodo DEMISCH with registered office at 9, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg as Liquidator in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator).

V) After deliberation, the meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to dissolve the Company to the 31<sup>st</sup> March 2011 and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The meeting resolves to appoint Mr. Bodo DEMISCH residing at 9, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator).

The Liquidator has the widest powers to do everything which is required for the liquidation of the Company and the execution, realisation and disposal of the assets and the payment of the debts and liabilities of the Company under its sole signature.

The meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Companies Act 1915. The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including these referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of Shareholders of the Company. The Liquidator under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments to the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

There being no further business on the agenda of the meeting, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, these minutes are worded in English, followed by a German translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and German versions, the English version shall prevail.

Whereas these minutes were drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with Us, the notary these minutes.

**Folgt die deutsche Uebersetzung**

Im Jahr zweitausendundelf, am zweiundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), wurde die Ausserordentliche Generalversammlung der Anteilhaber der Luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung, „DURAMA LUX S.à r.l.“ (die Gesellschaft), mit Sitz in 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Andre SCHWACHTGEN, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 267 vom 24. März 2005 und eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B.105.002.

Die Gründungsurkunde der Gesellschaft wurde zum letzten mal berichtet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Andre SCHWACHTGEN, am 24. Februar 2005, Nummer 226, veröffentlicht im Mémorial C, am 01. Juli 2005 Nummer 639.

I) Der alleinige Gesellschafter, EURAMA S.à r.l. mit Sitz in 44, route d'Esch, L-1470 Luxemburg, hier vertreten durch Herrn Raymond THILL, maître en droit, mit Berufsanschrift in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

II) Alle Einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile zu je Einhundert Euro (EUR 100,-) repräsentieren das vollständig eingezahlte Kapital der Gesellschaft in Höhe von Zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), sind vertreten.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass er fristgemäß über die Ausserordentliche Generalversammlung und über die Tagesordnung informiert wurde.

Die Versammlung verzichtet auf die form- und fristgerechte Einberufung.

III) Die Versammlung iste ordnungsgemäß einberufen und kann zur Tagesordnung übergehen.

IV) Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft und diese in freiwillige Liquidation zu setzen (Liquidation);
2. Beschlussfassung Herrn Bodo Demisch, beruflich ansässig in 9, Avenue Guillaume, L-1651 Luxemburg, zum Liquidator (der Liquidator) zu ernennen.

V) Nach Beratung werden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Ausserordentliche Generalversammlung fasst den Beschluss, die Gesellschaft mit Wirkung zum 31. März 2011 zu liquidieren und diese in freiwillige Liquidation zu setzen (Liquidation)

*Zweiter Beschluss*

Die Ausserordentliche Generalversammlung beschließt, Herrn Bodo Demisch, beruflich ansässig in 9, Avenue Guillaume, L-1651 Luxemburg, zum Liquidator (Liquidator) zu ernennen.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, ein Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Worüber Urkund, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Bitte der oben erschienenen Partei in englischer Sprache abgefasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen wird. Bei Widersprüchlichkeiten zwischen der englischen und der deutschen Version gibt die englische Version den Ausschlag.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden gegenüber dem Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 mars 2011. LAC/2011/14166. Reçu douze euros EUR 12,

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011045815/100.

(110051355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2011.

**SLIH Groupe, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

R.C.S. Luxembourg B 159.773.

—  
STATUTS

L'an deux mil onze, le dix février.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Serge HUOT, né le 23 janvier 1943 à Montréal (Canada), avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités,

représenté par Bertrand PARTY, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée le 21 janvier 2011.

Laquelle procuration après avoir été signée «NE VARIETUR» par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SLIH Groupe» Sàrl.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de droits intellectuels y rattachés.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (EUR 12.500), divisé en DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro chacune et réparties comme suit:

|                               |                       |
|-------------------------------|-----------------------|
| Monsieur Serge HUOT . . . . . | 12.500 parts sociales |
| Total: . . . . .              | 12.500 parts sociales |

Le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS euros (EUR 12.500) a été intégralement libéré par un apport en nature d'une créance, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession, les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

### **Année sociale - Bilan**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### **Disposition générale**

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.100,- EUR.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'Activités.

2.- Le nombre de gérant est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant, pour une durée indéterminée:

- La société «SEREN» Sarl avec siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, enregistrée auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 110.588, représentée par Monsieur Benoit DE BIEN, né le 29 janvier 1935 à Etterbeek (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen.

Le gérant unique a sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou par la loi. Il pourra déléguer ses pouvoirs pour des missions spécifiques à un ou plusieurs administrateurs ad hoc.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Party, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 11 février 2011 - WIL/2011/119. - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 18 février 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011044113/116.

(110048696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.